

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Affaires Juridiques et du Domaine

REF : DAJDAJD2011006

Signataire : FG/SD

OBJET : 5 rue de la Gare, parcelle cadastrée R 3 : acquisition de la cave (lot de copropriété n° 21), appartenant à la succession vacante de Monsieur FAGHINO, gérée par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID). Abrogation de la délibération n° 205 du 23 septembre 2010.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L2241-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article L1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la délibération n° 205 du 23 septembre 2010 ; portant sur l'acquisition à l'euro symbolique d'une cave au 5 rue de la Gare à Aubervilliers

Vu l'avis des services de la DNID du 26 janvier 2011 ; estiment le bien à 1.000 €.

Vu le courrier de la DNID en date du 16 février 2011 ;

Vu la lettre de la commune en date du 22 février 2011 ; acceptant le prix de 1.000 €. sous réserve de l'acceptation du CM et celle du juge administrateur de la succession

Vu l'ordonnance rendue le 28 avril 2011 par le Président du Tribunal de grande instance de Bobigny ; autorisant la régularisation de la vente au prix de 1.000 €.

Considérant l'intérêt à acquérir le dernier lot de cette copropriété et de maîtriser l'assiette foncière suite à la démolition de l'immeuble situé 5 rue de la Gare ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ABROGE la délibération n° 205 du 23 septembre 2010.

DECIDE d'acquérir la cave (lot de copropriété n° 21) située 5 rue de la Gare à Aubervilliers, sur la parcelle cadastrée R 3, appartenant à la succession vacante de Monsieur FAGHINO, gérée par la DNID.

DIT que l'acquisition s'effectuera à 1.000 €.

AUTORISE le maire à signer la promesse de vente et l'acte notarié et à ordonnancer toutes les dépenses relatives aux frais d'acte.

Les dépenses résultant de cette acquisition seront imputées au budget de l'exercice en cours au 203-2111-824

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 08/07/2011

Publié le : 07/07/2011

Certifié exécutoire le : 08/07/2011

Pour le Maire

L'Adjoint délégué